

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21/02/2020

La séance de l'Assemblée Générale élective de l'Institut des Experts en Automobiles se tient à l'Event Lounge à Schaerbeek et elle s'ouvre à 14h00.

1 - Hommage

Le Vice-Président, Monsieur Michel Lecrenier, ouvre la séance en remerciant tous les présents et les représentés et demande de respecter une minute de silence en hommage aux confrères qui nous ont quittés durant l'année 2019. Tous les présents dans la salle se lèvent et gardent une minute de silence pour :

Monsieur Jacques Brabant Monsieur Robert Guerman Monsieur Gérard Somville Monsieur Thierry Segers

D'emblée, il présente ses excuses s'il devait y avoir un expert décédé qui nous serait inconnu.

Ensuite le Vice-Président prend la parole et s'adresse à l'Assemblée.

Il retrace le parcours effectué depuis son investiture en tant que Vice-Président et tient aussi à remercier le Comité exécutif qui l'a accompagné dans cette période difficile.

2 - Discours du Vice-Président

Vous trouverez le texte intégral de son discours ci-dessous :

Comme vous le savez, l'IEA est en fonction depuis novembre 2013, c'est-à-dire depuis un peu plus de 6 ans.

Il faut se rappeler que la principale raison d'être de l'IEA est la protection du consommateur qui, comme vous et moi, utilise journellement l'automobile.

Il va évidemment sans dire que la protection du consommateur passe dès lors par la protection du titre d'expert automobile, ce dernier devant être compétent, rigoureux et soumis à un code de déontologie. Nous voilà donc bien devant l'utilité de notre Institut.

Dans ce contexte, il faut savoir que l'IEA poursuit ses actions contre l'exercice illégal de la profession.

L'année 2019 a été marquée par une série d'évènements et, même si nous retiendrons principalement le positif, on se doit de rappeler la série de démissions tant au niveau du Conseil que du Comité exécutif.



Ces évènements sont bien évidemment regrettables mais on se devait de poursuivre la gestion «normale» de l'IEA, tant en termes de comptabilité, formations, suivi de la gestion des membres, ... bref, tout ce qui fait le travail quotidien de l'IEA.

L'équipe en place, depuis le mois de mai 2019, a pu assumer les tâches imparties à l'IEA et ce, de manière transitoire dans l'attente des élections de ce 21 février 2020.

Nul doute que la nouvelle équipe, qui constituera le nouveau Conseil ce jour, sera mue d'une volonté de poursuivre l'évolution de notre institution.

On se rappelle que, lors de l'Assemblée Générale de février 2019, les membres ont manifesté le souhait de voir les « normes pour l'expertise à distance » adaptées.

Ce fût chose faite en collaboration avec les différents acteurs du marché (IEA, UPEX, ASSURALIA, Expert Judiciaire) et ces nouvelles « normes pour l'expertise à distance » ont été publiées sur le site à la fin du mois de décembre 2019.

Ces normes sont dès lors applicables à la profession et ce, sur base de l'article 22 de la loi qui régit notre profession.

De ces Normes, le point principal à retenir est bel et bien qu'« Un expert en automobiles décide luimême et de manière autonome de réaliser une EAD ...».

C'est bien évidemment en ce sens que l'IEA souhaite voir le futur de la profession.

Durant l'année 2019, l'IEA a également veillé à communiquer beaucoup plus à l'égard de ses membres sur les différents points abordés lors des Conseils.

Ces communications sont reprises sous forme de newsletters, visible sur le site.

La communication doit rester une des priorités pour les années à venir.

Enfin, la loi a déjà fait l'objet de quelques adaptations, qui n'ont pas encore été publiées, et notre juriste a encore trouvé l'une ou l'autre faille qui est apparue avec le temps et la pratique. Dès lors, le travail devra se poursuivre sur ce point.

Suggestions pour l'amélioration de l'IEA

Tout le monde connait l'adage «la critique est aisée mais l'art est difficile ».

L'IEA existe depuis un peu plus de six années et, tout en respectant ce qui a été fait jusqu'à ce jour, nous savons que tout n'est pas abouti.

Le futur Conseil veillera évidemment à poursuivre et à améliorer constamment le fonctionnement de l'IEA.

Nous réceptionnerons avec plaisir vos remarques et suggestions <u>constructives</u> afin de permettre cette évolution que l'on souhaite permanente.

Je vous remercie de votre bonne attention,

Michel Lecrenier



Après ce discours et présentation des activités de 2019 et futures, le Vice-Président passe aux points repris à l'ordre du jour de cette Assemblée générale.

3 - APPROBATION DU RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18/06/2019 (visible sur le site www.iaeiea.be)

L'approbation du rapport de l'AG du 18/06/2019 a été soumise au vote électronique.

Le résultat de ce vote est :

OUI: 339

NON: 13

Le compte rendu est approuvé par la majorité des membres présents et représentés.

4 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Le rapport d'activité 2019 repris ci-dessous, est présenté par le Secrétaire.

4 - 1 <u>Formation</u>

L'IEA valide les formations continues qui lui sont proposées pour autant qu'elles aient bien trait à notre profession.

Nous sommes bien évidemment disposés à recevoir de nouveaux acteurs dans le cadre de ces formations et ce, toujours dans un but de perfectionnement.

Le monde de l'automobile, en permanente évolution, voit bien évidemment le spectre de ces formations s'agrandir avec des notions de véhicules électriques, d'aide à la conduite et d'intelligence artificielle qui arrivent à grands pas. Il nous appartiendra de ne pas rester à la traine sur ses différentes matières.

Toujours au niveau des formations, nous verrons également durant cette année 2020, l'arrivée de formations en E-Learning.

Enfin, une «enquête de satisfaction» sera disponible sur le site afin de pouvoir émettre des critiques par rapport aux formations reçues.

Nous pourrons ainsi veiller à l'amélioration de ces formations.



4 - 2 <u>Site Internet</u>

Le site va subir quelques changements dans le courant de l'année 2020.

Recherche expert

En l'occurrence, un des points principaux est la recherche des experts en fonction de leur localité. Comme signalé dans la newsletter de novembre 2019, nous allons permettre la recherche d'experts en fonction de leur localisation. En effet, trop souvent, nous recevons des appels de particuliers qui nous demandent de leur fournir le nom d'un expert en fonction de leur localité, ce qui paraît être une fonction bien utile pour nos membres.

Dans cette optique, nous vous invitons à laisser vos coordonnées professionnelles visibles sur le site.

Quota des formations

Pour ce qui est des formations visibles sur la partie privée du site, nous sommes conscients qu'il n'est pas aisé de bien cibler l'année académique «IEA» qui, pour rappel, débute en mars pour se terminer fin février, c'est-à-dire à chaque AG ordinaire.

Le site va être aménagé de manière à mieux cibler le nombre d'heures par exercice «IEA».

4 - 3 <u>Judiciaire</u>

Le monde judiciaire est également en permanente évolution.

En effet, jusqu'à ce qu'il y a peu, quiconque pouvait se targuer du titre d'Expert Judiciaire. Depuis 2016, la législation a été modifiée et les acteurs du marché sont invités soit à se former par le biais d'une formation «universitaire» avec examen à la clef, soit à prouver qu'ils ont pratiqué l'expertise judiciaire pendant une période ininterrompue de quinze ans avant le 1er décembre 2016 et qu'ils se sont recyclés suffisamment.

Les experts en place ont d'ores et déjà été invités à prêter serment alors que des séances d'informations se sont tenues afin d'expliquer les différentes modalités à venir pour l'exercice de notre profession.

Plusieurs newsletters ont déjà été publiées sur le sujet et le mois de mars verra encore la publication d'informations complémentaires sur ce sujet.

4 - 4 Engagement d'une collaboratrice

Vous vous souviendrez que l'IEA avait engagé un directeur en avril 2015 en fonction d'une charge de travail importante.

Ce dernier ne faisant plus partie du personnel, l'IEA se doit d'engager un ou une administratif(ve).



4 - 5 <u>Système informatique</u>

Le système informatique de l'IEA n'a jamais subi de mise à jour et ce, malgré la surabondance des tâches qui sont dévolues à la gestion de notre Institut.

Nous allons donc adapter notre système informatique en fonction.

En outre, il doit y avoir une interaction entre les fichiers du secrétariat de l'IEA et le site.

En effet, ce dernier, bien que performant, est grandement sous-utilisé du simple fait de l'absence de jonction avec le travail de gestion de l'IEA.

Nous allons pallier à ces manquements.

4 - 6 <u>Constitution des commissions de discipline et d'appel</u>

Les commissions de Discipline et d'Appel ont été constituées en 2014 par le Conseil de l'Institut et cela sur la base de l'article 26 de la loi du 15 mai 2007.

Cet article stipule que cette désignation est valable pour une période renouvelable de six ans. De ce fait, le Conseil a procédé au renouvellement de ces commissions sur base d'un nouvel appel à candidatures et la nouvelle liste sera publiée sur le site dès qu'elle sera complète.

4 - 7 <u>Assemblée générale, approbation (Newsletter de 11/2019)</u>

Je souhaite également rappeler l'information parue dans la newsletter de 11/2019 qui reprenait un point concernant l'approbation du compte rendu de l'AG.

Le compte rendu de l'AG se doit d'être à disposition du tout un chacun, ce qui nous parait logique. Cependant, sur base du système actuel, soit on met un compte rendu directement sur le site sans qu'il ait été approuvé par l'assemblée, soit nous attendons la validation du compte-rendu à l'AG suivante, ce qui implique alors que le compte-rendu sera toujours affiché un an en retard.

Pour pallier à ces inconvénients, le Comité Exécutif fera parvenir le compte-rendu de cette assemblée générale sur la partie privée des membres du site de l'IEA, tout en laissant un délai de 15 jours pour recevoir les observations.

Par la suite, le compte-rendu sera alors officiellement mis sur la partie « public » du site. De cette manière:

- Le compte-rendu est validé par le Comité Exécutif et par les membres présents;
- Le compte-rendu n'est affiché au public que s'il a été approuvé;
- Nous ne devons pas attendre l'Assemblée Générale suivante pour permettre au public de prendre connaissance de ce compte-rendu.



4 - 8 <u>Cotisation</u>

La cotisation de l'IEA a été de 1000 € de 2014 à 2016.

La cotisation actuelle est de 900 euros et ce depuis 2017 soit 3 années.

Sur proposition du Conseil et avec l'accord du Ministre, la proposition pour l'année 2020 est de 950 €. Ce montant, inférieur à l'indexation, permettra la réalisation des objectifs précités dans les conditions les plus adéquates.

5 - ACTUALITÉS JURIDIQUES

Le Conseiller juridique fait un résumé détaillé des points suivants :

- 3.1 Modification de la loi du 15 mai 2007
- 3.2 Organes de disciplines
- 3.3 Article 4 du code de déontologie (formation permanente)
- 3.4 Exécution illégale de la profession
- 3.5 Recouvrement des cotisations impayées
- 3.6 Article 22 de la Loi du 15 mai 2007
- 3.7 A.R. du 5 avril 2019 relatif aux contrats de vente de véhicules automoteurs
- 3.8 Cour d'Appel d'Anvers
- 3.9 Quelques sujets qui sont à l'étude au laboratoire juridique de l'IEA:
 - L'article 17 de la loi du 15 mai 2007 stipule que le conseil fixe les obligations relatives au perfectionnement professionnel et à la formation des membres.
 - Une étude pour améliorer la systématique existante est en cours.
 - L'article 19 de la loi du 15 mai 2007 dispose que le règlement de stage peut prévoir une réduction partielle du stage dans le cas qu'il déterminera et cela moyennant l'avis du Conseil de l'Institut.
 - Une modification du règlement de stage nécessite un nouvel arrêté royal mais en attendant on y travaille et le résultat sera communiqué aux membres.
- 3.10 Experts judiciaires
- 3.11 26 avril 2018. arrêté royal portant exécution de l'article XX.
 - § 1er, dernier alinéa du code de droit économique relatif à l'application du livre XX du code de droit économique aux titulaires d'une profession libérale



6 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AU COMPTE

Le Commissaire aux comptes a examiné les comptes de l'Institut en présence du Trésorier et il nous informe qu'ils sont en ordre.

Il a également vérifié le bilan. Le trésorier a répondu à toutes les questions qu'il a posées et il lui a fourni les pièces justificatives nécessaires. Ensuite il nous a remis son rapport pour l'exercice clos le 31/12/2019 où il n'a identifié aucun problème.

Le courrier du Commissaire aux comptes est repris comme suit :

« En conformité avec le mandat que j'ai reçu en vue de vérifier les comptes clôturés au 31-12-2019, je peux vous communiquer que j'ai effectué ce contrôle en date du 03-02-2020.

J'ai analysé à ce titre, en présence du trésorier, les comptes de l'Institut et je peux vous communiquer que ces comptes sont en ordre et qu'aucune anomalie n'a été constatée.

Le bilan a aussi été analysé par mes soins.

Le trésorier a répondu à toutes les questions que j'ai posées avec les documents s'y rapportant.

En conclusion, à mon avis, les comptes annuels clôturés au 31-12-2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Institut, conformément à l'application du cadre légal en vigueur en Belgique ».

7 - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2019

Le trésorier avait envoyé au Ministre par courrier du 27 janvier le bilan au 31-12-2019 et le budget pour 2020 (et par mail au cabinet du Ministre le bilan 2019 et le budget 2020).

Le trésorier informe que si des membres souhaitent avoir des éclaircissements, nous sommes à disposition à l'Institut pour répondre à toutes les questions.

Le Vice-Président et le trésorier se sont rendus au Cabinet du Ministre Ducarme le 13/02/2020 où ils ont été accueillis par le conseiller Mr. Jean-François Wuillaume (FOD Economie - SPF Economie) de la cellule des PME pour présenter et expliquer le bilan et le budget.

Plusieurs questions ont été posées relativement aux factures et jetons de présences.

Pendant cette rencontre un avis positif a été émis pour la gestion de l'Institut.

Le lendemain le Trésorier a répondu encore à quelques questions et demandes de précisions sur le budget 2020, les jetons de présence et les documents relatifs aux personnels.

Le jeudi 20 février nous avons reçu par mail l'accord du Ministre sur notre budget et l'augmentation de la cotisation.



8 - DECHARGE AUX MEMBRES DU CONSEIL POUR LEUR GESTION

Il est demandé aux membres présents de voter pour la décharge du Conseil pour leur gestion.

Résultat : OUI : 362

NON: 21

La décharge au Conseil pour leur gestion est approuvée par la plupart des membres présents.

9 - APPROBATION DU BUDGET 2020

Le trésorier parcourt le budget que les membres ont reçu par mail quelques jours avant l'Assemblée générale et demande aux membres présents s'il y a des questions au sujet du budget qui ne suscite aucune réaction de l'assemblée.

On passe au vote pour l'approbation du budget.

Résultat : OUI : 339

NON: 48

Le budget 2020 est approuvé par la majorité des membres présents.

10 - APPROBATION DU MONTANT DE LA COTISATION 2020

Le montant proposé par le Conseil et approuvé par le Ministre est de 950 euros.

On passe au vote pour la cotisation 2020.

Résultat : OUI : 287

NON: 109

La cotisation 2020 est approuvée par la majorité des membres présents.

11 - DIVERS

Aucun point n'a été soulevé dans le point « Divers ».



12 - ELECTIONS 2020

Le Vice-Président demande de passer aux votes.

- a. Le Président élu est Michel LECRENIER avec 351 voix
 Aucun autre candidat a présenté sa candidature pour le mandat de Président
- b. Le Vice-Président élu est André YEKELER avec 202 voix

Le résultat du vote des autres candidats pour le mandat de Vice-Président est le suivant :

DE VILLE Dirk 69 PROOST Erik 113

c. Le Trésorier élu est Etienne VAN den NEUCKER avec 338 voix

Le résultat du vote des autres candidats pour le mandat de Trésorier est le suivant :

SPEER Eddy 44

d. Le Secrétaire élu est Tom COOREVITS avec 209 voix

Le résultat du vote des autres candidats pour le mandat de Trésorier est le suivant :

DE VILLE Dirk 171

e. Les 10 membres élus au Conseil de L'Institut sont :

Chambre Néerlandophone

PROOST Erik	95
RIGO Piero	72
DE VILLE Dirk	52
CLERENS Jean-Pierre	38
ROMYN Tania	37

Chambre Francophone

HOYEZ Michel	113
STELLAMANS Benoît	67
OSTREGA Laurent	38
del MARMOL Pierre	37
GRAFF Jean-Marie	7



f. Le Commissaire aux comptes élu est Adrianus DE BRUYN avec 311 voix.

Aucun autre candidat a présenté sa candidature pour le mandat de Commissaire aux Comptes

En cas de contestation du résultat de ces élections, appel peut être interjeté auprès du Conseil d'Etat endéans les 60 jours de la publication de ce compte-rendu.

Constitution du Conseil

Président : Michel LECRENIER

Vice-Président : André YEKELER

Trésorier: Etienne VAN den Neucker

Secrétaire: Tom COOREVITS

Chambre NL	<u>Chambre FR</u>
PROOST Erik	HOYEZ Michel
RIGO Piero	STELLAMANS Benoît
DE VILLE Dirk	OSTREGA Laurent
CLERENS Jean-Pierre	del MARMOL Pierre
ROMYN Tania	GRAFF Jean-Marie



13 - INTERVENTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DENIS DUCARME

Vous trouverez, ci-après la réponse du Ministre Ducarme à notre invitation à l'Assemblée générale.

Monsieur le Vice-Président, Monsieur Lecrenier,

Je donne suite, au nom de Monsieur le Ministre Denis Ducarme à votre aimable invitation à l'assemblée générale de l'Institut des experts automobile du 21 février prochain.

Monsieur le Ministre n'est malheureusement pas en mesure de répondre positivement à votre invitation étant déjà engagé par ailleurs.

Nous vous souhaitons à vous, ainsi qu'à l'Institut des experts automobiles et ses membres une excellente année 2020 ainsi qu'une assemblée générale fructueuse.

Très cordialement,

L'Assemblée générale est levée et le nouveau Président invite tous les membres présents à la réception offerte par l'Institut.